

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016**

**Délibération
n° 2016.10.290**

**Rapport annuel
du délégataire de
service public -
année 2015 -
Délégation du
service public de
production et de
distribution d'eau
potable confiée à
la semea sur le
territoire
communautaire**

LE SIX OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 septembre 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Philippe VERGNAUD, Armand DEVANNEAUX à Annette FEUILLADE-MASSON, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Mireille BROSSIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Nicole GUIRADO, Annie MARC

Absent(s) :

Danielle BERNARD, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, François ELIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Jean-Luc VALANTIN

**DELIBERATION
N° 2016.10.290**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2015 - DELEGATION
DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE CONFIEE A
LA SEMEA SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

Selon les articles 50 et suivants du contrat du 16 août 2006 liant GrandAngoulême à l'exploitant, ce dernier est tenu de produire chaque année un compte-rendu technique et financier.

De plus, selon l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, ce compte-rendu doit être présenté à la collectivité maître d'ouvrage. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la première réunion suivante de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Une synthèse de ces données est présentée ci-après.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 6 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 27 septembre 2016,

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel de la SEMEA, délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre communautaire, pour l'année 2015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

14 octobre 2016

Affiché le :

14 octobre 2016

PERIMETRE COMMUNAUTAIRE

Depuis le 1^{er} Janvier 2007, la SEMEA a la charge de l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre communautaire hormis Saint Yrieix sur Charente. Le 1^e janvier 2010, la commune de Saint Yrieix sur Charente a été intégrée au contrat « 14 communes », par l'avenant n°2, signé le 2 décembre 2009.

Par l'avenant n°3, signé le 4 janvier 2013, la commune de Mornac a été intégrée au-dit contrat. L'avenant n°4, signé le 14 mai 2013, a modifié le règlement de service, en « plafonnant » la facture d'eau en cas de consommation d'eau anormale due à une fuite après compteur (application de l'article L2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales)).

L'avenant n°5, en date du 30 novembre 2015, prolonge d'une année le contrat de DSP (31/12/2016) et modifie le règlement de service en intégrant l'interdiction des coupures d'eau aux abonnés domestiques pour leur habitation principale (Application de l'article L115-3 du code d'action sociale et des familles).

Les éléments indiqués ci-dessous sont issus des Comptes-rendus technique et financier transmis par le délégataire.

Eléments techniques

Contexte

Population desservie	111 809 habitants
nombre d'abonnements au 31 décembre	49 885
taux d'abonnement	92,30 %
nombre de mutations en cours d'année	6944
taux de mutations de l'année	13,92 %

Le nombre d'abonnés a augmenté de 400.

Bilan d'eau

volume produit	7 449 567 m ³
volume importé (CdC Vallée de L'Echelle, SIAEP de la Boême)	19 064 m ³
volume exporté (SIAEP de Chazelles, CDC Vallée de L'Echelle, SMAEPA de Chateauneuf, ...)	448 601 m ³
volume mis en distribution	7 020 030 m ³
volume consommé	5 619 276 m³

Une hausse de 3% de la consommation est constatée (printemps sec et chaud).

Renouvellement d'ouvrages

nature du renouvellement	nombre d'unités renouvelées
sur compteurs	3 375
sur branchements en plomb	143
sur réseau	6 726 ml

Branchements en plomb

Nb de branchements en plomb restants	447
Taux de branchements en plomb	0,9 %

Indicateurs de performance contractuels du contrat d'affermage

Code	indicateurs définis par l'article 52 du cahier des charges	2014	2015
	Relation clientèle et facturation		
C1	Taux de satisfaction sur la qualité de l'accueil		
	- adaptation des horaires d'accueil	96%	96%
	- durée d'attente	94%	95%
	- courtoisie de l'accueil	96%	96%
	- compétence dans le traitement de la demande	97%	97%
C2	Délai d'attente téléphonique		
	- taux d'appel sans réponse	8,0%	13,4%
	- taux d'appel pris en charge sous délai de 10 secondes (3 sonneries)	66%	55%
C3	Taux de réponse aux courriers sous un délai de 8 jours	93,2%	85,3%
C4	Taux de factures erronées (nécessitant une refacturation)	0,10%	0,40%
C5	Nombre de réclamations		
	- qualité de l'eau	0,02%	0,02%
	- coupures d'eau	0,01%	0,01%
	- pression de l'eau	0,02%	0,02%
	- réalisation des travaux	0,04%	0,04%
C6	Modalités de recouvrement des factures		
	- taux d'abonnés mensualisés	23,0%	24,9%
	- taux d'échéanciers de paiement	8,7%	8,7%
	- taux de bénéficiaires du fonds de solidarité eau	0,86%	0,76%
	- taux d'impayés à un an	0,85%	1,18%
	Prestations sur site		
R1	Taux de factures annuelles basées sur un relevé	96%	97%
R2	Taux de respect des rendez-vous chez l'abonné	99,9%	99,9%
	Entretien des réseaux - Travaux		
T1	Taux des coupures d'eau non programmées (sur 1.000)	0,012070	0,014020
T2	Linéaire du réseau d'eau renouvelé (hors travaux collectivité)	0,91%	0,72%
T3	Indice linéaire d'entretien et de réparations sur réseau	0,48 K€/km	0,48 K€/km
T4	Ratio de rendement du réseau	82,4%	80,0%
T5	Indice linéaire de pertes	3,2	3,9
T6	Taux de satisfaction sur la qualité des travaux :		
	- soin à réaliser les travaux	96%	96%
	- respect des délais	98%	98%
	- courtoisie du personnel	100%	96%
	- transparence des devis et factures	100%	98%
Q1	Taux de conformité des analyses d'eau :		
	- sur l'eau produite	100%	100%
	- sur l'eau distribuée	100%	100%
Q2	Taux de satisfaction sur la qualité de l'eau	84%	85%

Indicateurs de performance réglementaires

Code	indicateurs réglementaires	2014	2015
	Gestion des abonnés		
D 102.0	Prix du service au m3 pour 120 m3 (eau potable)	1,68 €/m3	1,73 €/m3
P 151.0	Taux de réclamations : <i>Nombre de réclamations écrites reçues + Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité / Nombre d'abonnés x 1000</i>	0,56	2,16
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées: <i>Nombre d'interruptions non programmées / Nombre d'abonnés x 1000</i>	1,43%	2,96%
P 154.0	Taux d'impayés sur factures de l'année précédente : <i>Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1</i>	0,85%	1,18%
	Qualité de l'eau		
P 101.1	Taux de conformité des analyses bactériologiques	100%	100%
P 102.1	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	99,6%	100,0%
	Gestion du réseau		
P 103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	102	117
P 104.3	Rendement du réseau de distribution : <i>(Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique (facultatif) + Volume consommé sans comptage (facultatif) + Volume de service (facultatif) + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)) / (Volume produit + Volume importé d'autres services d'eau potable) x 100</i>	86,5%	81,7%
P 106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (en m3 / km de réseau / jour)	2,69	3,89
P 107.2	Taux moyen de renouvellement du réseau : <i>Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) / Linéaire de réseau hors branchements /5 (2)</i>	0,829%	0,867%

(1) : recalculé à compter de 2013 conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013

(2) : recalculé à compter de 2013 en intégrant le service de Mornac

Eléments financiers

La partie « **charges** » du compte d'exploitation 2015 pour le périmètre communautaire se monte à **6 905 629 €** (6 797 411 € en 2014).

La partie « **produits** » du compte d'exploitation 2014 pour le périmètre communautaire se monte à **6 920 952 €** (en 2014 : 6 891 673 €).

Résultat : 15 323 € (en 2014 : 94 262 €).